

Le 18 janvier 2021,

Chers collègues psychomotriciens,

Nous sommes un groupe de psychomotriciens constitué pour réfléchir sur l'avenir de l'exercice libéral de notre profession dans le contexte actuel de mise en place des plates-formes départementales pco-tnd. Nous défendons une psychomotricité libre et indépendante, qui continue de s'inscrire dans une approche soignante et non-commerciale. Nous nous opposons fermement à ces nouveaux types de fonctionnements.

Nous souhaitons vous alerter sur les conditions excessives que ces plates-formes nous pressent de signer. Le texte de référence (arrêté du 16 avril 19) ne respecte pas notre indépendance liée à notre statut de profession libérale et dégage le patient et sa famille de toute responsabilité individuelle. Ces nouveaux fonctionnements viennent dans le même temps fragiliser les véritables postes salariés de psychomotriciens dans les institutions sanitaires et médico-sociales.

Ainsi, nous encourageons les psychomotriciens libéraux à s'interroger sur ces pratiques qui s'apparentent à du salariat déguisé.

Il nous semble en effet nécessaire que cette initiative, qui reconnaît l'intérêt de permettre l'accès aux soins psychomoteur au plus grand nombre, soit retravaillée, afin de permettre une co-construction qui garantisse l'indépendance du professionnel libéral, du médecin prescripteur et la place du patient et de sa famille.

Ces multiples plates-formes qui se développent ont besoin de professionnels libéraux. Sans eux, elles ne pourront pas fonctionner. Des partenariats beaucoup plus qualitatifs peuvent se construire autrement ! Certains de nos syndicats professionnels se sont déjà clairement positionnés en ce sens (1, 2).

Nous espérons que vous relayerez cette lettre à vos adhérents.

Bien confraternellement,

Groupe de réflexions sur l'avenir des psychomotriciens libéraux

1) *Nicolas Raynal, secrétaire général de la FFP :*

« Pour ce qui est de ce qui est "imposé", il s'agit là très majoritairement d'abus des plateformes. Ce qui est imposé, pour le moment, c'est le ratio temps de travail / rémunération (51.8 de l'heure, 38.9 pour 45', 25.9 pour 30') la présence au réunion de synthèse et aux EES (qui doivent faire l'objet d'une rémunération et donc considéré comme une séance). Elles ont encore reçu récemment des consignes pour cesser cette interprétation abusive du cahier des charges. En tout cas, cela signifie que ce dernier n'était donc pas assez clair, et il va être remanié en ce sens. Tout les autres désagréments que vous pointez par ailleurs ont été remonté à la Délégation Interministérielle TSA/TND. Nous allons voir dans quelle mesure tout cela va être entendu et pris en compte. Pour l'issue et les conditions de travail, je vous renvoie à mon commentaire à votre post il y a 3 semaines environ

Pour ce qui est du salariat déguisé, c'est le lot de toutes les professions de santé en convention avec l'UNCAM. Cette problématique s'applique donc à nous aussi puisque nous avons de fait des

tarifs règlementés, mais uniquement dans le cadre de ce forfait. Le poids des obligations de CR et des délais de paiement a été dénoncé.

L'inégalité de traitement, notamment du fait des obligations moindre, mais aussi des droits supplémentaires (et il y en a pas mal) qu'ont les professions conventionnées par rapport à nous a également été fortement souligné par les psychomot et les ergo. La DIA a été mis en garde sur le risque qu'ils encourraient, du fait de l'élargissement du forfait à 0-12 ans, de transformer les libéraux psychomot et ergo en simples "prestataires" des CAMSP, CMPP, CMP et autres (alors qu'ils devraient en parallèle du forfait utiliser une partie des fonds débloqués pour renforcer les équipes de ces structures qui sont, pour beaucoup, totalement débordées). Comme la contractualisation avec les plateformes n'est pas une obligation, si des adaptations en notre sens ne sont pas réalisées (a minima une stricte égalité de traitement avec les professions conventionnées), il y a fort à parier que bon nombre de libéraux n'iraient pas, voir se retireraient de ce dispositif, ce qui sonnerait donc l'échec du forfait précoce.

Pour ce qui est du calendrier, tout ce que l'on sait c'est que l'extension du forfait doit intervenir début 2021.

Enfin concernant la position de la Fédé et de l'AFPL, elle est connue et publique depuis bien longtemps : conventionnement avec l'UNCAM pour le seul bilan psychomoteur, accord pour utilisation de forfaits de soin sur la base du volontariat de la part des libéraux, et pour des populations ou des protocoles précis, et tout le reste en tarif libre. »

2) Alexandre Prouteau, Président de l'AFPL :

« Toutes les remarques sont pertinentes et totalement partagées par toute l'équipe. Etant tous en activité libéral et depuis plusieurs années (30 cette année pour moi !) nous arrivons aux mêmes conclusions. Pour compléter les propos concernant les tarifs, notre "négociation" porte essentiellement vers un système qui a fait ses preuves au Canada pour la gestion des soins par les familles le "Self Management". D'autant plus que ce mode est celui qui vient d'être préconisé dans le rapport d'Adrien TAQUET et remis à Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat au handicap. Dans ces deux cas, les familles sont au cœur du dispositif, elle sont considérées comme expertes (guidées ou non) et peuvent gérer une enveloppe dédiée à la compensation du handicap. Cela permet d'adapter les réponses et les soins proposés, selon les besoins spécifiques de chaque individu et famille. Ainsi un cours de danse ou de poterie pourrait être financé car adapté au projet de vie. De même cela permet au patient de choisir le professionnel et donc le psychomotricien, non pas par ce qu'il accepterait de se faire payer au rabais, mais parce qu'il a les compétences par rapport aux besoins... quel que soit son tarif de séance et son expérience. Exit donc le forfait du psychomotricien mais bien un forfait de soin dont la répartition serait choisie par le patient. Mais cela signifie de révolutionner le principe de toute puissance du corps médical et d'accepter l'individualité d'un patient, de ne plus le regarder comme étant un maladie, et surtout d'accepter le principe de la famille experte de la situation de handicap de leur enfant. »

« Nous avons conscience que cela est un travail au long court; Etant sur le pont depuis le 1er plan autisme et étant aujourd'hui les seuls professionnels présent dans les commission au titre de notre profession et non seulement de notre expertise nous savons que les progrès sont déjà énormes... mais qu'il y en encore beaucoup à faire pour que soit bien reconnu la spécificité de la psychomotricité ET de l'exercice LIBERAL !»